

# Décès de Simon Bachelet lors du festival de Dour : les policières acquittées !

Cedric Ketelair

La quatrième chambre correctionnelle de la cour d'appel du Hainaut a réformé, jeudi le jugement prononcé le 26 juin 2023 par le tribunal correctionnel, lequel avait prononcé la culpabilité des quatre policières pour abstention coupable. Le tribunal les avait condamnées pour ne pas être venues en aide après de Simon Bachelet, décédé d'une overdose à l'hôpital de Warquignies, après avoir passé la nuit dans une cellule de la police des Haut Pays.

Le tribunal avait prononcé la suspension du prononcé de la condamnation en faveur de quatre policières. L'homme qui a fourni la drogue mortelle à Simon lors du festival de Dour avait écopé d'une peine de travail de 300 heures, ou trois ans de prison.

[Pour la première fois, le parquet soutient la responsabilité des quatre policières dans la mort de Simon, lors du festival de Dour 2016](#)

Cette nuit-là, deux policières de la zone des Hauts Pays étaient de garde cachot, pour la première fois de leur carrière. Deux gradées, dont une commissaire d'une zone voisine, étaient chargées de la surveillance du festival.

## Du non-lieu à la condamnation

Le parquet avait requis un non-lieu devant la chambre du conseil et l'acquittement devant le tribunal. En appel, l'avocat général avait requis la culpabilité des quatre policières. *"Il est certain que personne ne pouvait ignorer que Simon Bachelet était en danger, qu'il avait consommé de la drogue, qu'il était atteint du syndrome des délires agités. Des soins médicaux étaient urgents. Toutes les prévenues ont pu voir qu'il n'était pas dans un état normal, susceptible de faire une overdose. Il a été emmené en cellule, sans avoir vu un médecin"*, avait déclaré l'avocat général dans son réquisitoire.

Les avocats de la défense avaient demandé à la cour de faire le tri entre les deux policières de garde cachot et les deux commissaires de police qui, elles, étaient au four et au moulin lors du festival.

La cour a déclaré les faits non établis. Les policières sont acquittées.

Le dealer est condamné à une peine de travail. Sur le volet civil, il y a partage de responsabilité.